



**DELIBERATION
du Comité Syndical
Séance du 7 avril 2022**

N° 2022-8

Le 7 avril 2022 à 18h30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la salle François Mitterrand à Saint Loup sur Semouse, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.

Délégués présents :

CC de la Haute Comté : Thierry Belloncle, Thierry Bordot, Henri De Malliard, Michel Désiré, Véronique Grandjean, Ghislain Jacquey, Bruno Machard, Christian Chassard (suppléant de Patrick Laurent).

CC des Mille Étangs : Henri Saintigny (pouvoir de Philippe Grosjean), Laurent Seguin.

CC du Pays de Lure : Christian Claudel (pouvoir de Daniel Nourry), Michel Dagueuet (pouvoir de Maryline Caravati-Bresson), Christian Laroche (pouvoir de Bernard Piquard), Antoinette Marchal (pouvoir de Isabelle Arnould), Pierre Thomas (pouvoir de Jean-Philippe Gimenez).

CC du Pays de Luxeuil : Jacques Deshayes, Véronique Devoille, André Dirand, Bernard Gire, Stéphane Kroemer, Sébastien Richardot (pouvoir de Jean-Marc Sigust), Rodolphe Wacogne.

CC du Pays de Villersexel : Alain Buchot (pouvoirs de Alain Bizotto et de Guy Levain),.

CC Rahin Chérimont : Karine François, Pierric Tarin (pouvoir de Michel Jacobberger).

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents votants : 25

Nombre de pouvoirs : 10

Compte tenu des dispositions de l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.

- *le quorum est fixé au 1/3 des membres en exercice*
- *un membre titulaire peut être porteur de deux pouvoirs.*

Objet : Vote du budget primitif 2022

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 mars 2022, des éléments de contexte et des démarches portées par le Pays, un projet de budget primitif est présenté.

Le projet de budget primitif permet la mise en œuvre des priorités pour 2022:

- Contractualiser avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2022-2028
- Assurer le suivi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Candidater à l'Appel à projets LEADER en vue d'un nouveau programme 2023-2027
- Instruire les dossiers LEADER afin de mobiliser l'enveloppe de crédits LEADER
- Poursuivre l'élaboration du SCOT
- Poursuivre la démarche en faveur de la réhabilitation des friches industrielles
- Animer le Plan Climat et décliner la feuille de route
- Engager des actions en faveur du stationnement vélo
- Animer la démarche Santé et élaborer le troisième Contrat Local de Santé.

Le projet de budget primitif du Pays des Vosges Saônoises se traduit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	168 509.26€
Chapitre 012	Charges de personnel	295 280.00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5.00€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	631 006.00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	29 931.95€

Total

1 124 732.21€

Recettes

Chapitre 013	Atténuation de charges	3 432.00€
Chapitre 74	Dotations et participations	354 811.70€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5.00€
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0.00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	1 394.00€
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	765 089.51€

Total

1 124 732.21€

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	56 970.00€
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	7 000.00€
Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections	1 394.00€

Total

65 034.00€

Recettes

Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00€
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	29 931.95€
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	75 015.67€

Total

104 947.62€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif de l'année 2022 tel que présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Président, Thierry BORDOT

